

LE DIMANCHE de Roubaix-Tourcoing

La nouvelle formule que nous avons adoptée pour notre supplément hebdomadaire illustré a obtenu les suffrages de nos lecteurs. Son tirage a augmenté dans de notables proportions et chaque courrier nous apporte un grand nombre de nouvelles demandes d'abonnement.

Rappelons qu'avec une lecture littéraire du plus grand intérêt, constituée par des contes, des nouvelles et des romans, le **DIMANCHE DE ROUBAIX-TOURCOING** comprend de nombreuses photographies d'actualité, une page d'histoire locale, une page de la famille et une page des sports. Nous n'avons point oublié le grand jeu à la mode: les mots croisés !

Petits et grands trouvent dans notre supplément ce qui les intéressent en les distrayant. Abonnez-vous au **DIMANCHE DE ROUBAIX-TOURCOING**, ou demandez à votre vendeur.

LE NUMÉRO 15 CENTIMES ABONNEMENT UN AN... 7 FR.

La réintégration de M. Jacques Sadoul

DEUX EMOUVANTES PROTESTATIONS

Paris, 16 janvier. — La Ligue des chefs de section a adressé, hier, au Conseil de l'Ordre des avocats, qui vient de réintégrer M. Sadoul — la lettre qui voici:

Vendredi, 15 janvier 1926

Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre,

La réadmission de M. Sadoul dans votre Ordre nous atteint et nous humilié. Nous n'ignorons pas que Sadoul a été acquitté par un conseil de guerre, après avoir été condamné à mort pour trahison, par un autre conseil de guerre, mais nous savons aussi que Sadoul ne s'est présenté devant ses juges qu'un moment où les crimes contre la patrie avaient été soit amnistiés, soit étaient restés impunis par le maître des temps, et nous ne pensions pas, nous qui nous sommes battus aussi bien pour la justice que pour la paix, que les membres d'un Ordre qui se représente à nos yeux le sacrifice et l'honneur, auraient permis à M. Sadoul de redevenir leur égal.

Veuillez croire, Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre, à notre profonde tristesse.

Sigé: Binet-Vaimer et Wateau.

D'autre part, l'Union des pères et mères dont les fils sont morts pour la patrie, et dont le maréchal Foch est le président d'honneur, vient d'adresser au bâtonnier Aubépin la protestation suivante, par l'intermédiaire de son président, M^e Henry Bonnet, ancien membre du Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris:

Monsieur le Bâtonnier,

L'Union des pères et mères dont les fils sont morts pour la patrie, gardienne de la mémoire de ses fils, et qui a toujours fait de son mieux pour ne pas oublier la leçon de leur sacrifice si elle ne disait pas la pénible émotion qu'elle a ressentie en voyant le Conseil de discipline des bureaux de l'armée en France est déjà, à elle seule, un outrage à ceux qui ont rendu jusqu'à leur sacrifice le devoir qu'il a déserté.

Quel François peut oublier combien la trahison de la République a coûté de la vie à ses fils ? Sachez, s'il vous plaît, le comprising de cette trahison. Il a de plus publié ou laissé publier dans un journal qu'il dirigeait, un appel préchant aux soldats français l'insurrection. Aucune amnistie, aucun accueillissement ne peuvent effacer ce crime contre la patrie.

La tradition et l'honneur du Grand Corps fier et indépendant, qu'est l'Ordre des avocats, sont d'accord toujours, sans autre mot que de dire que tout ce qui lui paraît le devoir. L'Union dont je suis le porte-parole espère qu'il vient d'être saisi, un acte de sévérité nécessaire. Son espérance a été déçue. Elle en éprouve une profonde tristesse.

Je vous prie d'agréer, etc.

Sigé: Henry Bonnet.

"Coin du Broutteux"

LES SECTES

Tertous y a tchê in putréfaction d'ltre sus les journaux qui avot dix femmes et deux hommes, faisjant partie d'inne secte, qui z'avot un raccourci d'Bordeaux à Bombon, auprès d'Mélun, pour aller rassalir in tchuré. J'ai gratté à m'tié, au preume, pou m'demandar que qu'ch'et d'inne secte, et, par apres, pou compréhendr l'rajon qui les avot fait deringes d's long.

Inne secte que j'm'ai dit, que qu'cha veut dire cha là?... J'ai appris, tchê qu'j'ous m'oune dire que suivit des mêmes opinions, qui furent professées d'une même écrivaine.

Et, l'ros, live v'c-tot des droles de sectes, comme, superposition, les Derviches tourneurs, que ch'et des gins qui boussent d'z'hourz'uiants in boutant des épines vin leurs fesses et, in grattant, les vînes avec des morceaux d'greves d'vites. Tchê, duosse!

L'zantes, les Derviches tourneurs, y tourneut in d'vant leurs bras jusqu'à un moment qui tchêtan à terre tout ramonchel et n'sait pas s'lever... Adan in les print et in les portes à bahacelle jusqu'à d'au qui s'indortent in révant au Paradis d'Mahomet.

Y a auss, les Quakers, autemment dit les trembleurs, ch'is ti chiles y zont tousdias l'tronner et bous'tent des soupirs mut et jour à journe qui z'ont l'frayer des jugements de Dieu.

Et dire que sti qui a fondé l'secte des Quakers c'hot in cordonn, qui avot l'nom d'in chabin; y s'appel' Fox.

Et les Fakirs, que ch'et d'z'indians qui, pou faire pénitence y font des voix essain: les ins d'aller à pied d'agach l'restant d'eua vie in gravitant leur tête à deux mains; l'zantes marcher à quatre pattes. Y'n'd'a acore qui s'font rincerer vin in sac qui n'a foqé l'ebut d'eu nez qui dépasé. Et y restent là jusqu'à la fin d'les jours!

Y a, auss, l'secte des Boudennies, qui soutien l'ergigion d'Boudha. Ch'is ti chiles y doytoit vive d'amioines, bés rabbis avec des berloufes et dormir sur des bancs à l'ordre. Jules Marin y arot povr être l'President des Bouddennies.

In a paré, y a lominant, à partir de 1260, de l'secte des Flégelants (d'z'Italiens), qui pourmenant pa les mes avec inné alacho re à leur chifure. Et, in réparation des vices et des crimes qui s'commettent in Italie, y s'rasonnottent sus les plaches publiques, et, aprés s'avoir mis tout sus, y s'donnottent des coups d'eschafou à dobel mort.

In sarot croire que sept chins ans après l'eraction d'ches Flégelants y existe acore lez d'ches. Flégelants y existe acore aujourdh'hu, eu siécle d'Avignon, d'in télegraphie sans fil et du radium, inné sociéte parrale.

Et ch'et in France, à Bourdeau, que l'secte d'Notre-Dame des Pleurs a été fondée pa l'encorier Marie Messin.

Chelle secte, qui z'ot inné illustre inconnue comme in d't, s'a fait connote par in acte, qui s'ement de ch'is qui ch'et po par inné bande de fous qui a été commis.

Dire que dix femmes et deux hommes ont fait 150 lieus pour aller rassalir in prête.

Après li avoir jeté du poife vin l'zis, y l'ont loj pa les bras, ont roté ses habits, et, pendant vingt minutes, avec des cortes à nouds, y z'ont battu l'malheureux.

Et chez vous n'savez po pourquoi? pas que y éot accusé d'avoir jeté des sorts, par enveloppe, sus les sociétés et leu présidente Marie Messin.

Quo qu'ch'et d'cha, Broutteux, l'envoutement? ju n'vaut pas qui d'tent.

Bé, accoutez ch'is qui d'it min vi live tout nusi, rapport à l'sorcellerie du temps passé:

« Parmi les sept espèces de maléfies, un des plus redoutés était l'envoutement. On prenait une figure de cire représentant la personne qui était en jeu, et, sur cette figure on exerçait la série de tortures que l'on souhaitait à celui qu'elle représentait. On eroyait que ces tortures se répetaient sur l'etre vivant. Le plus souvent, on enfongait dans es statuettes des aiguilles. On lez laissait à d'emeure et l'envouté devait sentir constamment dans ses ch'ins la pointe meurtrière. »

Y paraissot que p'rete, a chint chinquise lieues de distance y fajot d'envoutement et qu'ine d'jaine de sociétés, de l'secte de Notre-Dame des Pleurs n'd'éloignent morts.

L'Président, Marie Messin, a continué, il y éot invoté pa l'chein qu'il appeler l'iable de Bonbon.

Sigé: Henry Bonnet.

Tout d'inné in coup, ill'pocheut us s'poitrine, et, in n'vant ses is au Paradis, l'heriot comme Virginie: « Tout pour vous, ô mon Dieu... Ah! le diable me transperce le coeur... il retourne le feu dans la plaise... ouï! lou, lou! ah iai, iai, ill'pocheut in mettant ses deux mains sur son derrière sacré, le diable me laisse les fesses! »

Ehé, quo qu'veu dites?

Chelle secte s'appella Notre-Dame des Pleurs, ass' qui parisot qui z'ont à leur local inné se faire Vierge d'estane qu'ih' brise... pourquoi? je n'arsois po l'dire... In tous les cas, v'c-tot lais, l'ante rivière qu'ih' brise... »

J'ai gratté à m'tié, au preume, pou m'demandar que qu'ch'et d'inne secte, et, par apres, pou compréhendr l'rajon qui les avot fait deringes d's long.

Inne secte que j'm'ai dit, que qu'cha veut dire cha là?... J'ai appris, tchê qu'j'ous m'oune dire que suivit des mêmes opinions, qui furent professées d'une même écrivaine.

Et, l'ros, live v'c-tot des droles de sectes, comme, superposition, les Derviches tourneurs, que ch'et des gins qui boussent d'z'hourz'uiants in boutant des épines vin leurs fesses et, in grattant, les vînes avec des morceaux d'greves d'vites. Tchê, duosse!

L'zantes, les Derviches tourneurs, y tourneut in d'vant leurs bras jusqu'à un moment qui tchêtan à terre tout ramonchel et n'sait pas s'lever... Adan in les print et in les portes à bahacelle jusqu'à d'au qui s'indortent in révant au Paradis d'Mahomet.

Y a auss, les Quakers, autemment dit les trembleurs, ch'is ti chiles y doytoit vive d'amioines, bés rabbis avec des berloufes et dormir sur des bancs à l'ordre. Jules Marin y arot povr être l'President des Bouddennies.

In a paré, y a lominant, à partir de 1260, de l'secte des Flégelants (d'z'Italiens), qui pourmenant pa les mes avec inné alacho re à leur chifure. Et, in réparation des vices et des crimes qui s'commettent in Italie, y s'rasonnottent sus les plaches publiques, et, aprés s'avoir mis tout sus, y s'donnottent des coups d'eschafou à dobel mort.

In sarot croire que sept chins ans après l'eraction d'ches Flégelants y existe acore lez d'ches. Flégelants y existe acore aujourdh'hu, eu siécle d'Avignon, d'in télegraphie sans fil et du radium, inné sociéte parrale.

Et ch'et in France, à Bourdeau, que l'secte d'Notre-Dame des Pleurs a été fondée pa l'encorier Marie Messin.

Chelle secte, qui z'ot inné illustre inconnue comme in d't, s'a fait connote par in acte, qui s'ement de ch'is qui ch'et po par inné bande de fous qui a été commis.

Dire que dix femmes et deux hommes ont fait 150 lieus pour aller rassalir in prête.

Après li avoir jeté du poife vin l'zis, y l'ont loj pa les bras, ont roté ses habits, et, pendant vingt minutes, avec des cortes à nouds, y z'ont battu l'malheureux.

Et chez vous n'savez po pourquoi? pas que y éot accusé d'avoir jeté des sorts, par enveloppe, sus les sociétés et leu présidente Marie Messin.

Quo qu'ch'et d'cha, Broutteux, l'envoutement? ju n'vaut pas qui d'tent.

Bé, accoutez ch'is qui d'it min vi live tout nusi, rapport à l'sorcellerie du temps passé:

« Parmi les sept espèces de maléfies, un des plus redoutés était l'envoutement. On prenait une figure de cire représentant la personne qui était en jeu, et, sur cette figure on exerçait la série de tortures que l'on souhaitait à celui qu'elle représentait. On eroyait que ces tortures se répetaient sur l'etre vivant. Le plus souvent, on enfongait dans es statuettes des aiguilles. On lez laissait à d'emeure et l'envouté devait sentir constamment dans ses ch'ins la pointe meurtrière. »

Y paraissot que p'rete, a chint chinquise lieues de distance y fajot d'envoutement et qu'ine d'jaine de sociétés, de l'secte de Notre-Dame des Pleurs n'd'éloignent morts.

L'Président, Marie Messin, a continué, il y éot invoté pa l'chein qu'il appeler l'iable de Bonbon.

Sigé: Henry Bonnet.

DECOUVERTE EN EGYPTE DE VESTIGES DATANT DE 5.900 ANS

Le Caire, 16 janvier. — Depuis une quinzaine de jours, le concierge de l'immeuble situé 39, rue de Sévres n'avant pas épercu une des locataires, MM^es Bernard, 54 ans, l'aisant ouvrir hier soir la porte du logement de celle-ci. Dans la chambre à coucher, on trouva le cadavre horriblement mutilé de M^e Bernard. Le défunt avait la tête, le bras, et une partie du thorax dévorés par son chien. Le corps a été envoyé à l'Institut médico-légal et le chien mis à la fourrière.

On retrouve dans son appartement le cadavre d'une femme à demi dévoré par son chien

Paris, 16 janvier. — Depuis une quinzaine de jours, le concierge de l'immeuble situé 39, rue de Sévres n'avant pas épercu une des locataires, MM^es Bernard, 54 ans, l'aisant ouvrir hier soir la porte du logement de celle-ci. Dans la chambre à coucher, on trouva le cadavre horriblement mutilé de M^e Bernard. Le défunt avait la tête, le bras, et une partie du thorax dévorés par son chien. Le corps a été envoyé à l'Institut médico-légal et le chien mis à la fourrière.

On retrouve dans son appartement le cadavre d'une femme à demi dévoré par son chien

Paris, 16 janvier. — Depuis une quinzaine de jours, le concierge de l'immeuble situé 39, rue de Sévres n'avant pas épercu une des locataires, MM^es Bernard, 54 ans, l'aisant ouvrir hier soir la porte du logement de celle-ci. Dans la chambre à coucher, on trouva le cadavre horriblement mutilé de M^e Bernard. Le défunt avait la tête, le bras, et une partie du thorax dévorés par son chien. Le corps a été envoyé à l'Institut médico-légal et le chien mis à la fourrière.

On retrouve dans son appartement le cadavre d'une femme à demi dévoré par son chien

Paris, 16 janvier. — Depuis une quinzaine de jours, le concierge de l'immeuble situé 39, rue de Sévres n'avant pas épercu une des locataires, MM^es Bernard, 54 ans, l'aisant ouvrir hier soir la porte du logement de celle-ci. Dans la chambre à coucher, on trouva le cadavre horriblement mutilé de M^e Bernard. Le défunt avait la tête, le bras, et une partie du thorax dévorés par son chien. Le corps a été envoyé à l'Institut médico-légal et le chien mis à la fourrière.

On retrouve dans son appartement le cadavre d'une femme à demi dévoré par son chien

Paris, 16 janvier. — Depuis une quinzaine de jours, le concierge de l'immeuble situé 39, rue de Sévres n'avant pas épercu une des locataires, MM^es Bernard, 54 ans, l'aisant ouvrir hier soir la porte du logement de celle-ci. Dans la chambre à coucher, on trouva le cadavre horriblement mutilé de M^e Bernard. Le défunt avait la tête, le bras, et une partie du thorax dévorés par son chien. Le corps a été envoyé à l'Institut médico-légal et le chien mis à la fourrière.

On retrouve dans son appartement le cadavre d'une femme à demi dévoré par son chien

Paris, 16 janvier. — Depuis une quinzaine de jours, le concierge de l'immeuble situé 39, rue de Sévres n'avant pas épercu une des locataires, MM^es Bernard, 54 ans, l'aisant ouvrir hier soir la porte du logement de celle-ci. Dans la chambre à coucher, on trouva le cadavre horriblement mutilé de M^e Bernard. Le défunt avait la tête, le bras, et une partie du thorax dévorés par son chien. Le corps a été envoyé à l'Institut médico-légal et le chien mis à la fourrière.

On retrouve dans son appartement le cadavre d'une femme à demi dévoré par son chien

Paris, 16 janvier. — Depuis une quinzaine de jours, le concierge de l'immeuble situé 39, rue de Sévres n'avant pas épercu une des locataires, MM^es Bernard, 54 ans, l'aisant ouvrir hier soir la porte du logement de celle-ci. Dans la chambre à coucher, on trouva le cadavre horriblement mutilé de M^e Bernard. Le défunt avait la tête, le bras, et une partie du thorax dévorés par son chien. Le corps a été envoyé à l'Institut médico-légal et le chien mis à la fourrière.

On retrouve dans son appartement le cadavre d'une femme à demi dé